



Le Petit Langonnais

Informier - Partager - Rassembler



LE PETIT LANGONNAIS n°40 - 2018 :
Directeur de publication : Michel RENOUL
Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2018
Conception : Mairie de LANGON et Arménia Graphic Pipriac
Impression : Imprimerie Allaire Offset ALLAIRE



N°40 - 2018

SOMMAIRE

■	Sommaire	P. 2
■	Mot du Maire	P. 3
■	Conseil Municipal – Principales décisions	P. 4 à 9
■	Vie locale	P. 10 à 18
■	L'école Léo Ferré	P. 19
■	L'école St Marcellin Champagnat	P. 20
■	La vie associative	P. 21 à 25
■	Etat Civil	P. 26
■	Redon Agglomération-Agence d'attractivité et de développement	P. 26
■	La Mission Locale	P. 27
■	La MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement) informe	P. 28
■	Liste des Associations	P. 28
■	Vos toilettes ne sont pas des poubelles	P. 29 - 30
■	Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau	P. 31 - 32
■	Infos pratiques	P. 33
■	Agenda	P. 33
■	Horaires des déchetteries	P. 34
■	Liste des artisans commerçants	P. 35
■	Photo des classes 8	P. 36

Travaux

Après des vacances bien méritées les enfants des écoles ont repris le chemin de l'école. A la rentrée, l'école Léo Ferré accueillait 100 élèves dont 67 sont domiciliés à Langon, répartis sur 4 classes et le Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles privées de Langon et Ste Anne s/Vilaine accueillait quant à lui 113 élèves dont 40 sont domiciliés à Langon.

Pour les travaux engagés cette année et, comme vous avez pu le constater, la rénovation de l'église avance à grands pas, avec des entreprises qui s'activent aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'architecte nous a promis que les travaux seraient entièrement terminés pour le 2ème trimestre 2019. Nous avons tous hâte de voir ce magnifique édifice enfin rouvert.

L'aménagement de la liaison douce, rue de Renac, et l'effacement des réseaux sont terminés. Coût : 397 027 € TTC.

Les travaux d'accessibilité avancent également, avec l'installation d'un élévateur pour chaque site :

- A l'école Léo Ferré, ils sont terminés. Coût : 46 741.50 € TTC
- A la Mairie, Salle des Ajoncs d'Or et WC Mairie, ils sont également terminés. Le parking et le cheminement pour l'accès au Club des Ajoncs d'Or ont dû être réaménagés avec la mise en œuvre de béton désactivé. Coût : 96 042.90 € TTC.
- A la Salle de Sports : les travaux débuteront en janvier 2019. Coût : 67 692.50 € TTC.

Même si ces travaux ont pu générer quelques désagréments, notamment pour l'accueil du public à la Mairie, le résultat est très satisfaisant.

Dans le cadre de la réduction des consommations d'énergie et de la protection de l'environnement, des portes et des fenêtres ont été changées à l'école Léo Ferré, à la Maison Renouard et aux Services Techniques. Coût : 29 663.68 € TTC.

134 259.26 € TTC ont été consacrés cette année pour les travaux de modernisation de voirie, avec le curage des fossés et le point à temps automatique. 14 539,87 € TTC pour les allées du nouveau cimetière.



Le nouvel équipement informatique de l'école Léo Ferré a coûté 31 185.98 € TTC.

Ces travaux amélioreront le quotidien des langonnais et renforcent le dynamisme de la Commune.

La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) se poursuit avec des demandes d'évaluation environnementale de la part de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne aussi bien pour le zonage d'assainissement des eaux usées que pour le zonage d'assainissement des eaux pluviales. Toutes ces études allongent les délais et retardent d'autant la validation du PLU.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, avant de vous retrouver le vendredi 4 janvier 2019 à 18h30 à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux à laquelle vous êtes tous invités.

Michel RENOUL

**En raison des travaux d'accessibilité,
la salle de sports sera indisponible
entre le 5 janvier et le 31 mars 2019.**

(les compte-rendu des Conseils Municipaux sont consultables sur le site Internet de la Commune : www.langon35.bzh)

SEANCE DU 27 Juin 2018

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWILMILLE, Mmes Laëtitia DROUIN, Pierrette GARDELLE, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN.

ABSENTS EXCUSES : MM. Charles FOSSE (pouvoir à Michel RENOUL), Franck DOUILLARD (pouvoir à Pasquale BREGER)

■ Cantine Municipale – Choix du Prestataire

Sur proposition de la commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions (Mmes Bréger et Gaulin) et 1 voix contre (M. Douillard) :

Retient, à compter du 1er Septembre 2018, la proposition d'Océane de Restauration pour la confection et la livraison des repas à la cantine municipale, au prix de 1.963 € TTC/repas composé d'un hors d'œuvre, 1 plat protidique et sa garniture, 1 produit laitier, 1 dessert, Condiments et pain fourni par la boulangerie de Langon.

■ Activités Péri et extrascolaires - Tarifs

Sur proposition de la commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs pour :

- La cantine
- L'accueil du matin et du soir, les jours scolaires (garderie)
- L'accueil extrascolaire (mercredi et vacances scolaires).

■ Ecole St Michel de Redon - Demande de Participation 2018

Le 29 Mars dernier, le Conseil Municipal a fixé à 758.75 € (le montant du coût à l'élève de l'école Léo Ferré), le montant de la participation 2018 de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école St Michel de Redon.

Le Maire fait savoir que, suite à une observation des services de la Préfecture, il convient de retenir le coût à l'élève de l'école publique de Redon et non celui de Langon, soit la somme de 627.07 €.

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 627.07 € la participation 2018 de la commune aux frais de fonctionnement de l'école St Michel de Redon, pour 1 élève,

■ RPI Langon/Ste Anne sur Vilaine - Navette – Convention avec la Région

La compétence du transport scolaire a été transférée du Département à la Région, au 1er Janvier 2018. La commission permanente du Conseil Régional du 23 avril 2018 a résilié toutes les conventions existantes et propose de nouvelles conventions actualisées.

Le 06 Juillet 2017, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer une convention tripartite, aux conditions suivantes (pour les élèves utilisant la navette et inscrits à l'école St Marcellin Champagnat) :

- Gratuit pour les communes, pour les élèves domiciliés à Langon ou Ste Anne sur Vilaine,
- 25 % à charge de la commune, pour les élèves domiciliés hors RPI dans une commune n'ayant pas d'école privée
- 100 % à charge de la Commune, dans les autres cas

La nouvelle convention de la Région propose les mêmes conditions. Elle est établie pour un an, renouvelable 4 fois.

A partir de septembre 2018 et suite à la fermeture d'une classe au sein du RPI sur le site de Langon, des enfants de -5 ans utiliseront la navette et un adulte devra les accompagner dans le car. Un agent communal de Langon pourrait faire l'accompagnement le soir sur la navette Langon/Ste Anne/Langon, sur une ½ heure. La commune de Ste Anne se charge de l'accompagnement le matin.

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer, avec la Commune de Ste Anne sur Vilaine, la convention tripartite avec le Conseil Régional de Bretagne pour la mise en place de la navette entre les écoles privées de Langon et Ste Anne, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018,

Accepte de payer au Conseil Régional la quote-part restant à charge des Communes : la Commune de Langon prendra en charge le montant correspondant aux enfants utilisant la navette, inscrits à l'école St Marcellin Champagnat et domiciliés en dehors de Langon et Ste Anne sur Vilaine,

Décide de confier l'accompagnement dans la navette à un agent communal : le soir, par un agent de Langon et le matin, par un agent de Ste Anne sur Vilaine,

■ Associations – Subventions 2018

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative, le Conseil Municipal, vote les subventions suivantes :

Principales Décisions du Conseil Municipal

Amis de Léo (Ecole Léo Ferré) Langon.....	450.00 €
Arcades Langon (dont 300 € de subvention exceptionnelle).....	1 800.00 €
Association J'Va Ti 2 Langon.....	1 000.00 €
Comité des Fêtes Langon.....	1 500.00 €
OCCE Ecole Léo Ferré Langon (23.42 € x 65 él.).....	1 522.30 €
AEPEC Ecole St Marcellin Champagnat Langon (23.42 € x 41 él.).....	960.22 €
ACCA Langon.....	150.00 €
Bordures Langon.....	1 500.00 €
Redadeg.....	200.00 €
Le Temps de Vivre-Hôpital de Grand Fougeray.....	300.00 €
Association des Maires d'I-et-V.....	577.59 €
Communes du Patrimoine Rural (1.50 €/hab).....	2 217.00 €

• A l'unanimité, pour les subventions aux associations « les Amis de Léo », Arcades, Comité des Fêtes, Bordures, ACCA, le Temps de Vivre de Grand Fougeray, l'association des Maires d'I-et-V, les Communes du Patrimoine Rural.

• Pour la subvention à l'association J'Va Ti 2, Mmes Pasquale Bréger et Eve Gaulin –toutes les 2 membres du bureau- sont sorties. La subvention à l'association J'Va Ti 2 est votée par 12 voix pour et une abstention (M. Douillard)

■ Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Convention avec le CDG 35

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nouveau texte de référence dans l'Union Européenne relatif à la protection des données personnelles, est entré en vigueur le 25 Mai 2018.

Ce texte impose de nouvelles obligations notamment aux collectivités locales, dont la nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui a pour missions :

Contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données,

Informé et conseiller le responsable de traitement de la collectivité ainsi que les agents,

Diffuser la culture Informatique et Libertés au sein de la collectivité,

Conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution,

Coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Les collectivités peuvent soit directement recruter un agent qui sera chargé d'assurer ces missions ou faire appel à un cabinet privé ou au Centre de Gestion. Le Centre de Gestion 35 propose une prestation d'assistance à la mise en

œuvre du RGPD via la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé.

Il est donc proposé de faire appel au DPD mutualisé mis en place par le CDG 35, via une convention. Cependant, le DPD mutualisé n'étant pas en capacité de réaliser l'ensemble des missions listées ci-dessus compte-tenu de la charge de travail que celles-ci représentent, la Commune devra nommer un référent parmi le personnel.

L'action étant pilotée par Redon Agglomération et si au moins la majorité des communes ou un ensemble totalisant au moins la moitié des habitants du territoire communautaire, souscrivent à la prestation proposée par le CDG, le tarif demandé par le CDG 35 est de 0.37 €/habitant, soit 541.31 €. Si les conditions ne sont pas remplies, le coût d'un DPD mutualisé, par le CDG, serait de 850 €. La convention est signée pour 3 ans.

Le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

Décide, dans le cadre du projet porté par Redon Agglomération, de faire appel au service de délégué à la protection des données mutualisé proposé aux communes, par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour la mise en œuvre du RGPD,

S'engage à prendre en charge le paiement demandé par le CDG 35 pour la mission de DPD mutualisé, en fonction du résultat des adhésions des communes

Précise que, pour la Commune, la secrétaire de mairie sera le référent,

■ Restructuration de la Voirie 2018

Deux entreprises ont répondu à la consultation pour la restructuration 2018 de la voirie qui porte sur des routes communales :

De la Vilaine à Cahan (291 ml)

De la RD 54 à la Renardais (1 210 ml)

De la RD 59 à Tréau (1 980 ml)

De Tréau au Moulin Neuf (805 ml)

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal :

Par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), retient la proposition de l'entreprise COLAS, la Rougeraie – Domloup – BP 25 35410 CHATEAUGIRON, pour la somme de 79 767.72 € HT (95 721.26 € TTC),

A l'unanimité, valide le plan de financement suivant :

Dépenses HT		79 767,72 €
Montant des travaux	79 767,72 €	
Recettes HT		79 767,72 €
Redon Agglo (Fonds de concours)	18 365,00 €	
Autofinancement	61 402,72 €	

Sollicite une subvention auprès de Redon Agglomération, au titre des Fonds de Concours 2018,

■ Voirie-Point à temps automatique (PATA)

Résultat de la consultation pour le point à temps automatique (PATA) pour la mise en œuvre de 35T de PATA sur les routes communales. Quatre entreprises ont répondu.

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Droulin et M. Douillard), retient la proposition de l'entreprise EUROVIA, rue des Fresnais, CS 57428 35174 BRUZ Cédex, pour la mise en œuvre de 35 T de PATA, aux conditions ci-dessus, au prix de 23 115.00 € HT (27 738.00 € TTC).

■ Voirie-Curage de fossés

Deux entreprises ont répondu à la consultation pour le curage avec évacuation de 10 km de fossés, avec ou sans dérasage.

Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise DELAMARRE LTP, ZI la Touche 44 GUÉMENE PENFAO, pour le curage d'environ 10 km de fossés, au prix de 0.90 €/ml HT avec dérasage et 0.80 €/ml HT avec évacuation (sans dérasage).

■ Allées du cimetière

Il reste peu de place au cimetière et il serait bon de réaliser les allées dans l'extension prévue.

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Bréger et M. Douillard), retient la proposition de l'entreprise COLAS, la Rougeraie – Domloup – BP 25 35410 CHATEAUGIRON, pour un montant de 12 116.56 € HT (14 539.87 € TTC).

■ Vestiaires-Foot - Accessibilité

Pour l'accessibilité des vestiaires-foot, sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme Gaulin et M. Douillard) et 1 voix contre (Mme Bréger), retient la proposition de l'entreprise LEMEE

TP, ZA la Souche 56130 SAINT DOLAY, pour un montant de 4 181.60 € HT (5 017.92 € TTC), sur une surface d'environ 120 m² avec pose de bordures.

■ Accessibilité Mairie – Avenant et plan de financement

M. Le Luhern de l'entreprise Eurovia, chargée des travaux – lot VRD – d'accessibilité de la Mairie a précisé que l'enrobé de synthèse prévu dans le marché était assez fragile lorsque des voitures roulaient dessus. A noter que des camions de livraisons, le camion et la tondeuse des services techniques accèdent au parking.

L'entreprise propose du béton désactivé en lieu et place de l'enrobé de synthèse. Surcoût : 6 666 € HT (7 999.20 €). Elle propose également la pose de clous inox pour la délimitation des places de parking. Coût pour 55 clous : 2 794.00 € HT (3 352.80 € TTC).

La subvention de Redon Agglomération, au titre des fonds de concours, ne pouvant être supérieure au montant de l'autofinancement, le plan de financement doit être revu.

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Gaulin et M. Douillard) :

Valide l'avenant n° 1 au lot n° 1-VRD, de l'entreprise EUROVIA, pour :

Remplacement de l'enrobé de synthèse par du béton désactivé, pour 6 666 € HT (7 999.20 € TTC)

Pose de clous inox pour la délimitation des places de parking, pour 2 794 € HT (3 352.80 € TTC), à adapter en fonction du nombre de clous nécessaires,

Valide le nouveau plan de financement suivant:

Total Dépenses HT	89 495.75 €
Travaux HT.....	76 969.45 €
Accessibilité toilettes publiques Mairie.....	6 272.30 €
Honoraires architecte.....	5 450.00 €
Missions CT et Coordination SPS (2 412 €/3).....	804.00 €
Total Recettes HT	89 495.75 €
Subvention DETR (en attente).....	28 012.00 €
Subvention Fonds de Concours.....	26 011.87 €
Autofinancement.....	35 471.88 €

■ Accessibilité Ecole Léo Ferré – plan de financement

Comme pour l'accessibilité de la Mairie, le plan de financement pour les travaux d'accessibilité à l'école Léo Ferré doit être revu : la subvention de Redon Agglomération, au

titre des fonds de concours, ne doit pas être supérieure à l'autofinancement. Nouveau plan de financement proposé :

Total Dépenses HT.....	38 951.25 €
Travaux HT.....	30 497.25 €
Honoraires architecte.....	7 650.00 €
Missions CT et Coordination SPS (2 412 €/3).....	804.00 €
Total Recettes HT.....	38 951.25 €
Subvention DETR (en attente).....	13 632.00 €
Subvention Fonds de Concours.....	12 659.62 €
Autofinancement.....	12 659.63 €

Mme Gaulin s'étonne que les travaux d'accessibilité de l'école soient réalisés un an après qu'un enfant handicapé ait terminé sa scolarité. M. le Maire répond qu'il y avait une procédure à respecter : après avoir validé l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) en Septembre 2015, il a fallu désigner un architecte, faire les demandes, consulter l'architecte des Bâtiments de Frances, solliciter les subventions, choisir les entreprises. Tous les travaux d'accessibilité qui ne nécessitaient pas l'intervention d'un architecte ont été réalisés en régie. M. le Maire fait remarquer que la Commune est en avance sur le programme de travaux figurant dans l'ADAP.

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide, pour les travaux d'accessibilité à l'école Léo Ferré, le nouveau plan de financement ci-dessus,

■ Vérification du matériel incendie

Le contrat pour la vérification du matériel incendie (extincteurs, issues de secours, alarmes incendie, éclairage de sécurité...) date de 2007. Une mise en concurrence a été lancée. 4 sociétés ont répondu.

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Bréger et M. Douillard) :

Retient la proposition de la société Extincteurs Nantais, Parc Industriel, 34 rue de la Vertonne 44123 VERTOU, pour la vérification annuelle du matériel incendie ; extincteurs, alarmes incendie...

■ Révision du P.L.U. - Déclaration préalable pour les clôtures

Dans le cadre de la révision de leur Plan Local d'Urbanisme, les communes peuvent décider de soumettre les

clôtures à déclaration préalable sur leur territoire, en application de l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme, modifié par Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015-art.6. La commission qui travaille sur la révision du PLU le propose.

Cette obligation de soumettre les clôtures à déclaration préalable paraît souhaitable compte-tenu d'une part, de leur importance visuelle et, d'autre part, de la nécessité de vérifier le respect des limites existantes ou futures du domaine public avant édification des clôtures. Une déclaration préalable permet au Maire de réagir dès l'instruction de la demande en cas de non-conformité plutôt que de constater l'irrégularité une fois les travaux réalisés.

A la question de Mme Bréger qui s'étonne que la question de la Déclaration Préalable pour les clôtures doive passer en Conseil Municipal, M. le Maire répond qu'il faut une délibération qui sera annexée au Plan Local d'Urbanisme. Mme Bréger fait remarquer que c'est de la surréglementation.

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Bréger et M. Douillard), décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, et précise que la présente délibération sera annexée au règlement du Plan Local d'Urbanisme,

■ Lotissement du Tumulus – Permis d'Aménager

Une personne est intéressée par l'achat d'un lot dans le lotissement du Tumulus. Le notaire fait savoir que le permis d'aménager est caduc : si des travaux d'aménagement n'ont pas été réalisés en totalité et s'il reste, ne serait-ce que des travaux de finition (l'enrobé, les candélabres, trottoirs...), alors les travaux ayant été interrompus pendant plus d'un an après la période de validité initiale du Permis d'Aménager : le permis d'aménager est caduc depuis le 27 octobre 2017.

Pour le notaire, la commercialisation des lots ne peut se faire sans un nouveau permis d'aménager. Il y aurait donc lieu d'autoriser le Maire à déposer et signer la nouvelle demande de permis d'aménager.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une nouvelle demande de Permis d'Aménager pour le lotissement du Tumulus.

SEANCE DU 20 Septembre 2018

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mmes Laëtitia DROUIN, Pierrette GARDELLE, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN, M. Franck DOUILLARD.
ABSENT EXCUSE : M. Charles FOSSE (pouvoir à Michel RENOUL),

■ Eglise – Restauration de confessionnaux - Avenant n° 1 au marché Atelier CoRéum

L'architecte et M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, préconisaient la restauration d'un seul confessionnal, dans le cadre des travaux de restauration de l'église. Après la réunion de chantier du 19/09, il est souhaité d'en restaurer un deuxième. Le montant du devis établi par l'Atelier CoRéum s'élève à la somme de 2 911 € HT (3 493.20 € TTC). Il précise que la Commission des Bâtiments, réunie le 18/09, avait émis, à l'unanimité, un avis favorable à la restauration d'un confessionnal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'Atelier CoRéum pour la restauration de 2 confessionnaux, pour un montant de 2 911 € HT (3 493.20 € TTC)

■ Accessibilité Salle de Sports - Choix des entreprises

Sur proposition unanime de la Commission de Bâtiments, Urbanisme, Voirie et Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Retient l'option « remplacement châssis/porte sur entrée principale », intégrée au lot 3-Menuiseries-Cloisons, Retient les entreprises classées n° 1 par l'architecte, à savoir :

Lot	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1 – Maçonnerie	Entreprise LE LIEVRE	6 790.18 €	8 148.22 €
2 – Serrurerie	Idéa Métal	1 565.71 €	1 878.85 €
3 – Menuiseries-Cloisons*	Ouvertures Gaciliennes*	728.97 €	874.76 €
4 – Revêtements Sols	LBS Carrelage	6 326.00 €	7 591.20 €
5 – Peinture	Péniguel	832.00 €	998.40 €
6 – Electricité	TOSO Elec	841.48 €	1 009.78 €
7 – Plomberie-Sanitaires	AIR V	2 545.07 €	3 054.08 €
8 – Plateforme élévatrice	Ermhes	13 980.00 €	16 776.00 €
TOTAL		33 609.41 €	40 331.29 €
*Option : remplacement châssis/porte sur entrée principale		13 947.01 €	16 736.41 €
TOTAL AVEC OPTION		47 556.42 €	57 067.70 €

Valide le plan de financement suivant :

Total Dépenses HT	56 410.42 €
Travaux HT.....	47 556.42 €
Honoraires architecte.....	8 050.00 €
Missions CT et Coordination SPS (2 412 €/3).....	804.00 €

Total Recettes HT	56 410.42 €
Subvention DETR.....	29 046.24 €
Autofinancement.....	27364.18 €

■ Lotissement du Tumulus – Permis d'aménager

Fin des travaux

Le bureau d'études prépare le nouveau Permis d'Aménager pour le lotissement du Tumulus.

Pour éviter le même problème à l'échéance des trois ans, il serait bon de terminer les travaux. Il reste 44 983.99 € HT de travaux, non compris la fourniture des candélabres (chiffres établis en 2013 et probablement à actualiser). Il reste à terminer :

- l'alimentation électrique,
- l'alimentation éclairage public
- une quote-part de mission coordination SPS
- le renforcement réseau eau potable
- travaux de voirie

Sur proposition unanime de la Commission de Bâtiments, Urbanisme, Voirie et Environnement, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mmes Bréger et Gaulin), décide d'engager la fin des travaux de viabilisation du lotissement du Tumulus.

■ Redon Agglomération

Convention pour transport des scolaires à la piscine

Redon Agglomération propose une convention d'organisation et de prise en charge des transports des scolaires à la piscine intercommunale de Guémené-Penfao.

Le montant de la prestation est déterminé en fonction du planning d'utilisation de la piscine et sur la base d'un coût moyen obtenu par le montant global des factures acquittées et divisé par le nombre de déplacements réellement effectués sur l'année.

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec Redon Agglomération pour l'organisation et la prise en charge des transports des scolaires vers les piscines du territoire,

■ Accueils de loisirs sans hébergement - Conventions

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Directeur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement a démissionné : courrier reçu le 25 Juillet, pour une démission à la date du 26 Août 2018.

Dès réception de son courrier, une demande de dérogation a été adressée à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) pour pouvoir continuer à assurer le Centre de Loisirs - dérogation reçue le lundi 03 Septembre et accordée jusqu'au 31 Décembre 2018.

Accueil de loisirs de Langon - Bilan sur la fréquentation, de 2016 à 2018 :

- Le Centre a fonctionné 20 jours avec moins de 6 enfants/jours, dont 10 jours avec moins de 4 enfants/j, pour des enfants de 3 à 10 ans.
- Le CLSH a accueilli 12 enfants/jour en moyenne, avec une diminution pour 2018 (moyenne de 10 enfants/jours)
- Le maximum d'enfants accueillis est de 23 en 2018 (jour de sortie à la journée).
- Le centre a été fermé 3 jours parce qu'il n'y avait qu'un seul inscrit.

Pour la DDCSPP, les accueils de loisirs doivent avoir au moins 7 enfants pour être ouverts.

Il pourrait être proposé aux communes ou organismes organisant un Accueil de Loisirs aux alentours de Langon de conventionner : la Commune de Langon prendrait en charge la différence entre le tarif des locaux et ceux de l'extérieur. Cela permettrait aux parents de choisir l'Accueil de Loisirs en fonction de leur trajet de travail et leur laisserait une plus grande latitude.

Mme Gaulin fait remarquer qu'il est très dommage qu'il n'y ait plus de CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement). Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme Bréger et M. Douillard) et 1 voix contre (Mme Gaulin) :

S'engage à prendre en charge la différence entre le tarif des locaux et ceux de l'extérieur pour les enfants domiciliés à Langon qui fréquenteraient les Accueils de Loisirs aux alentours de Langon,
Autorise le Maire à signer les conventions correspondantes avec les organismes (Commune, autres...) organisant ces Accueils de Loisirs,

■ Centre National de la Propriété Forestière - Opération groupée d'éclaircie résineuse

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Bretagne-Pays de la Loire et le Syndicat des Forestiers Privés d'Ille-et-Vilaine organisent une opération groupée des éclaircies résineuses et des plantations feuillues sur le Sud de l'Ille-et-Vilaine. Elle permet de réaliser des interventions en mettant en concurrence plusieurs exploitants et de réaliser les éclaircies sur des parcelles de petites surfaces.

Après une visite sur la Commune avec un représentant du CRPF et Eugène Plessis, adjoint, il a été constaté que plusieurs parcelles de bois, d'une contenance totale de 13,1415 ha, appartenant à la Commune pourraient faire l'objet d'une intervention dans le cadre de cette opération groupée. Une parcelle pourrait nécessiter un broyage.

La Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement, à l'unanimité, émet un avis favorable.

A la question de Mme Bréger qui demande où se situent les parcelles concernées, M. Plessis répond : 1 parcelle en face les services techniques, 1 à la Gigardais, 2 autres parcelles sur la Buntais et 1 autre à la Roselais. Mme Bréger se fait confirmer qu'il s'agit bien d'une éclaircie. M. le Maire précise que les éclaircies permettent d'éviter des propagations de feux et cette opération est encadrée par le CRPF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au Syndicat des Forestiers Privés d'Ille-et-Vilaine et de prendre en charge la cotisation correspondante,

Autorise le Maire à signer l'engagement pour l'opération groupée, pour les parcelles ZW 388-389, ZY 343, YD 3, ZR 149, YC 102, ZL 2, avec la prise en charge des frais éventuels, ainsi que tous documents nécessaires (contrats de vente, etc...)

■ Eglise – Restauration d'un caniveau - Avenant n° 1 au marché Grevet

L'architecte et M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, préconisent la restauration du caniveau en pierre découvert au niveau des couvertures de la Chapelle de l'Eglise. Montant du devis de l'entreprise GREVET (lot n° 1-Echafaudage-Maçonnerie-Pierre de taille) : 6 997.74 € HT - 8 397.29 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise GREVET pour la restauration du caniveau en pierre découvert au niveau des couvertures de la Chapelle de l'Eglise.

■ Eglise – Travaux sur chéneau circulaire - Avenant n° 1 au marché Lesurtel

L'architecte et M. Masson, Conservateur Régional des Mo-

numents Historiques, préconisent des travaux supplémentaires sur le chéneau circulaire en plomb. Montant du devis de l'entreprise LESURTEL (lot n°4-Couverture) : 2 115.06 € HT (2 538.07 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise LESURTEL pour les travaux supplémentaires sur le chéneau circulaire en plomb.

Vie Locale

■ Le 1er Avril 2019, la Poste devient Agence Postale Communale

On en parle depuis quelques temps. Ce sera effectif à compter du 1er Avril prochain : les services de la Poste déménagent et intégreront le secrétariat de mairie.

Les langonnais, clients de la Poste, bénéficieront d'une plus grande amplitude horaire puisque les horaires d'ouverture pour l'Agence Postale Communale (APC) seront ceux du secrétariat de mairie. Les services proposés seront les suivants :

- Affranchissements (lettres et colis ordinaires ou recommandés),
- Vente de produits :
- Timbres à usage courant dont timbres et carnets de timbres philatéliques,
- Enveloppes Prêt-à-Poster par lots,
- Emballages Colissimo,
- Emballages à affranchir,
- Prêt-à-Expédier Chronopost France Métropolitaine
- Pack déménagement, pack garde du courrier, enveloppes de réexpédition
- Fourniture d'autres produits postaux sur demande.
- Dépôts d'objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre et valeur déclarée),
- Retraits d'objets y compris recommandés (hors poste restante, valeur déclarée et Chronopost),

- Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité,

- Dépôt des procurations courrier.

- Retrait d'espèces sur compte courant postal du titulaire dans la limite de 350 euros par période de 7 jours,

- Retrait d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350 euros par période de 7 jours,

- Transmission au bureau centre pour traitement direct selon les règles en vigueur :

- des versements d'espèces sur son propre compte courant postal, dans la limite de 350 euros par période de 7 jours,

- des versements d'espèces sur un Postépargne ou livret d'épargne, dans la limite de 350 euros par période de 7 jours.

- Transmission au centre financier pour traitement direct des demandes de dépôt de chèques sur CCP et comptes épargne.

Pour accueillir les services de la Poste, le secrétariat de mairie a fait l'objet de quelques travaux : agrandissement du bureau, travaux d'électricité...

◆ Sente piétonne Rue de renac :



Avant



Après

◆ Accessibilité école :



Avant



Après

◆ Mairie/Agence postale :



Pendant



Après

◆ Accessibilité Mairie



Avant



Pendant



Après



■ Du nouveau pour l'accueil extrascolaire des 3/11 ans.

La Commune n'ayant plus de directeur d'accueil de loisirs sans hébergement, s'est posée la question du maintien ou non d'un centre de loisirs à Langon.

Il est difficile de proposer des animations de qualité, au vu du bilan fait sur la fréquentation du Centre de Loisirs, de 2016 à 2018 :

- Le Centre a fonctionné 20 jours avec moins de 6 enfants/jours, dont 10 avec moins de 4 enfants/j.
- Le CLSH a accueilli 12 enfants/jour en moyenne, avec une diminution pour 2018 (moins de 10 enfants/jours)
- Le maximum d'enfants accueillis est de 23 en 2018 (jour de sortie à la journée).
- Le centre a été fermé 3 jours parce qu'il n'y avait qu'un seul inscrit.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé qu'à compter du 1er Janvier 2019, l'accueil des enfants de Langon ne se fera plus à Langon, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Afin de laisser de la souplesse aux parents, en fonction de leur lieu de travail, ils pourront inscrire leurs enfants dans les centres de loisirs environnants de leur choix : Pipriac, Guipry-Messac, Grand Fougeray, Guémené-Penfao, Renac/la Chapelle de Brain. Pour les organismes d'accueils qui l'acceptent et par le biais d'une convention, la Commune de Langon prendra en charge la différence entre le tarif pour les locaux et le tarif pour les extérieurs. Le paiement de la différence, par la Commune, ne pourra se faire qu'à l'organisme : il n'est pas possible de payer cette différence directement aux parents.

Renseignements auprès de la Mairie de Langon

■ CCAS – Repas du 9 Septembre 2018

130 convives étaient présents au repas offert par le Centre Communal d'Action Sociale aux aînés de 70 ans et plus.

Quelques photos souvenirs :



■ Marguerite Macé est née il y a plus de 100 ans

Marguerite est née le 29 Juillet 1918 à LANGON.

Elle commence à travailler tôt, dès l'âge de 12 ans, dans la famille Février à Langon où elle croise Emile, son futur époux qui est apprenti forgeron.

A l'âge de 20 ans, elle rejoint RENNES comme employée de maison dans la famille du recteur d'académie. Quelques années plus tard, avec ses amies, un dimanche après-midi, elle croise Emile qui travaille désormais sur Acigné. Ils se revoient régulièrement, se marient en 1946 et s'installent à Rennes.

En 1950, ils reviennent à LANGON. Emile s'installe comme forgeron. Marguerite s'occupe de ses deux filles puis en même temps ouvre un commerce de quincaillerie/électro ménager qu'elle tiendra jusqu'à sa retraite.

Durant sa retraite, avec son époux, elle fait des voyages et beaucoup de jardinage. Elle a fait de la gymnastique volontaire et une marche quotidienne jusqu'à plus de 90 ans. Elle participe activement au Club des Ajoncs d'Or de Langon - Club dont elle restera membre fidèle jusqu'à son départ de Langon.

Marguerite restera chez elle jusqu'à l'âge de 98 ans et demi, fin 2016. Ne pouvant plus rester seule, elle vient habiter chez ses filles à Chartres de Bretagne.



■ Commémoration du 06 Août 2018

Lundi 06 Août 2018, la municipalité, les anciens combattants de Langon n'ont pas oublié les fusillés du 06 Août 1944 à Port de Roche : Armand Jolivet 19 ans, Jean Baptiste Lebreton 18 ans, Célestin Poulain 26 ans, Jean Lepère 15 ans, Auguste Guérin 30 ans, Jules Lefrêche 27 ans. Gabriel Nevoux 22ans a également été associé à ce massacre ainsi que Pierre Porcher 19 ans fusillé à Angers et Jean Baptiste Rimbaud 26 ans mort en déportation.

Réunis devant 35 personnes, Michel Renoul, Maire, a dirigé la cérémonie. Le président des Anciens Combattants a rendu hommage au dernier résistant de Langon Marcel Philippe décédé le 12 Mai dernier à l'âge de 96 ans. Marcel Philippe, depuis la création de ce monument a toujours tenu à rendre hommage à ses camarades fusillés.



Un nouveau drapeau a été offert par la Commune. Robert Jaquet, président des Anciens Combattants, a remercié la municipalité et souhaite que ce drapeau qui rassemble les anciens combattants soient portés le plus longtemps possible.

Le Président
Robert Jaquet

■ Commémoration du 11 Novembre

Comme partout en France, Langon a commémoré le 11 Novembre, date de la signature de l'armistice qui mit fin à la Première Guerre Mondiale, en 1918. Les élus, les anciens combattants, des enfants et des langonnais ont rendu hommage aux soldats morts au combat pendant ce conflit.

Après un moment de recueillement, le dépôt de gerbe au monument de Port de Roche et un messe à la Salle des Menhirs, tous se sont retrouvés au monument aux morts sur la place de l'église.

Une gerbe a été déposée et une minute de silence a été observée. Avec M. le Maire, les enfants de la famille de M. Pinaud ont dévoilé les noms des 2 poilus qui ont été rajoutés sur le Monument aux Morts :

- Yves Le Mével, né le 18 Mai 1889 et décédé le 3 Octobre 1914 à Neuville-Vitasse (Pas de Calais)
- Jean Pinaud, né le 27 Février 1880 et décédé le 20 Décembre 1914 à Arras (Pas de Calais)

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité à la Mairie. L'association ARCADES avait installé une exposition sur les poilus dans le hall de la mairie et M. François Lefebvre avait monté un diaporama, d'après les cartes postales envoyées par les poilus – ce diaporama a été visionné pendant le vin d'honneur.



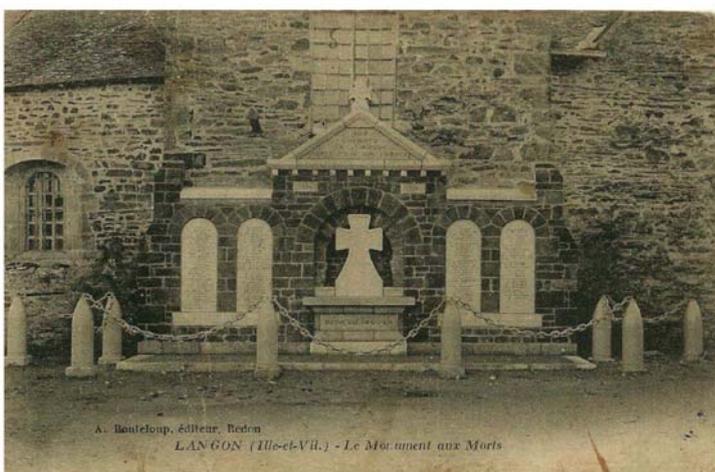
■ Centenaire de la victoire 1914-1918



Les monuments aux morts

Au lendemain de la première guerre mondiale, les familles, les municipalités et la nation toute entière entendent rendre hommage aux « héros tombés pour la France ». Dès 1919, des monuments aux morts apparaissent dans chaque commune pour porter un message commémoratif. Des plaques commémoratives sont également placées dans d'autres lieux fréquentés par les victimes comme les écoles, certains lieux de travail ou les églises. L'État est intervenu pour régler les édifices et accorder des subventions mais celles-ci se révèlent nettement insuffisantes puisque la plupart des municipalités ont recours aux souscriptions populaires pour couvrir la totalité des dépenses.

A Langon. le 19 septembre 1920, le Conseil municipal sous la présidence de Mr Boudard, prend une délibération pour l'édification d'un monument commémoratif en forme de pyramide à l'emplacement du calvaire situé devant la chapelle



A. Bouteleup, éditeur, Redon
LANGON (Ille-et-Vil.) - Le Monument aux Morts

Ste Agathe. Ce projet sera finalement annulé par manque de financement. La municipalité choisit alors une solution moins onéreuse, proposée par l'entreprise Brunet de Rennes, celle d'établir un simple monument plaqué contre le mur extérieur de l'église, composé d'un autel surmonté d'une croix, avec de chaque côté deux tablettes (une pour chaque année de guerre) comportant les noms gravés des soldats morts pour la France. A l'origine, le monument était entouré de 8 obus délivrés par la Xème Région du Corps d'armée de Rennes.

Listes des noms inscrits

La loi n° 2012-273 du 28 février 2012 précise dans son article 2 que lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire.

A Langon, comme dans la plupart des communes de France, lorsqu'on compare la liste des noms inscrits sur le monument aux morts, la plaque commémorative de l'église, le Livre d'Or du Ministère des Pensions et les différents sites mémoriels, des différences apparaissent quant à la concordance des noms inscrits.

Il existe donc différentes listes, mais aucune ne peut prétendre être LA LISTE réelle des Morts pour la France. Pour être au plus juste, l'association Arcades a donc recoupé les données des différentes sources, travail de longue haleine de ces quatre dernières années, en vue de la commémoration du Centenaire de la Grande guerre.



Des noms oubliés de soldats résidant à Langon

Le soldat Le Mevel, matricule 1880 est né à Tréguier dans les Côtes d'Armor (anciennement Cotes du Nord) le 18 mai 1889, fils de Yves Le Mével, employé aux chemins de fer et de Virginie Boissière. Facteur mixte à la gare de Fougeray-Langon, Yves Pierre Le Mevel s'installe avec son épouse Adrienne Gautier, à la gare où naît un fils Yves Adrien. Le 25 septembre 1914, il part au front avec le 41 e RI . Il est déclaré disparu officiellement le 3 octobre 1914 à Neuville-Vitasse

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **LE MÉVEL**
Prénoms *Yves Pierre Marie*
Grade *Soldat*
Corps *41^e Rég^t d'Inf^{te}*
N° *1880* au Corps. — Cl. *1909*
Matricule, { *1880* au Recrutement *Rennes*
Mort pour la France le *3 Octobre 1914*
Neuville Vitasse Pas de Calais
Genre de mort *Cia' a l'ennemi*
Né le *18 Mai 1889*
Tréguier Département *C. du Nord*
Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Jugement rendu le *18 Juillet 1916*
par le Tribunal de *Redon*
acte ou jugement transcrit le *12 Août 1916*
Langon Pas de Calais
N° du registre d'état civil
101-708-1023. [20434]

(Pas de Calais) en laissant une jeune veuve et un fils de 4 mois qui sera déclaré par jugement du tribunal de Redon, pupille de la nation. Inscrit dans le Livre d'or du Ministère des Pensions, il a obtenu la croix de guerre avec étoile de bronze.

Le soldat Pinaud Jean Marie, matricule 664, fils de Pinaud Joseph et de Pineau Anne est né le 27 février 1880 à Derval.

Il était agriculteur et vivait avec sa femme Jeanne, ses enfants et ses parents à Port de Roche en Langon. Rappelé sous les drapeaux dans le 2e RI d'infanterie lors de la mobilisation générale du 2 août 1914, il est mortellement blessé durant la prise de St Laurent-Blangy dans le Pas de Calais et décède à Arras le 20 décembre 1914. Il repose dans une tombe individuelle de la nécropole nationale de La Targette à Neuville-Saint-Vaast.

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **PINAUD**
Prénoms *Jean Marie Joseph*
Grade *Soldat*
Corps *2^e Rég^t d'Inf^{te}*
N° *11237* au Corps. — Cl. *1900*
Matricule, { *664* au Recrutement *Rennes*
Mort pour la France le *20 décembre 1914*
Arras Pas de Calais
Genre de mort *Blessures de guerre*
Né le *27 février 1880*
Derval Département *Loire Inférieure*
Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le *20 Juin 1916*
Langon (All. St. Vitasse)
N° du registre d'état civil *27/92*
100-705-1023. [20434]

Des natifs de Langon inscrits sur d'autres monuments

La vérification de tous les matricules a permis de localiser une trentaine de natifs langonnais sur les monuments aux morts d'autres communes où probablement ils résidaient lors de la mobilisation.

■ Mme Danielle Escolan à l'honneur



Le 10 Septembre dernier, M. le Maire recevait Mme Danielle Escolan pour lui remettre la médaille de bronze du Tourisme, décernée par Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, pour ses 20 années passées bénévolement au sein d'Arcades en tant que membre

actif dont 6 années comme présidente.

Cette distinction, instituée par le décret n° 89-693 du 21 Septembre 1989, est destinée à récompenser les personnes qui, par leur implication bénévole ou leur valeur professionnelle, ainsi que par la durée et la qualité des services rendus, ont efficacement contribué au développement du tourisme et aux activités qui s'y rattachent.

Les activités d'ARCADES, toutes basées sur le bénévolat, sont nombreuses et continuent de s'étoffer : la culture, la promotion, l'animation et la valorisation du patrimoine et du tourisme. Mme Escolan s'investit beaucoup dans les activités d'Arcades :

Pour la promotion du patrimoine et du tourisme : élaboration des dépliants touristiques pour la Chapelle Ste Agathe, l'église St Pierre et Paul, la chapelle St Joseph et les sentiers, l'édition de cartes postales.

Pour l'animation autour du patrimoine et du tourisme : visites commentées de la Chapelle Ste Agathe et mise en place d'animations dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine européen.

Pour la valorisation du patrimoine et du tourisme : mise en place d'expositions, de conférences, concerts, balades, rallyes-vélos, sorties détente toujours en rapport avec la culture, sorties champignons chaque année et nettoyage de la voie romaine. Avec la Maison du Tourisme de Redon, Arcades travaille sur la nouvelle carte touristique du Pays de Redon.

Arcades a aussi édité 2 cahiers du patrimoine : l'un sur les Croix, l'autre sur les Clochers, fait le recensement des fours et des lavoirs sur la Commune.

Récemment, Arcades a travaillé sur des panneaux explicatifs concernant les principaux sites de Langon : les Demoiselles, la voie romaine, le site de la Gaudinais...

L'exposition qui a été proposée au public pendant une semaine à la Salle des Menhirs qui est une rétrospective de la Grande Guerre et un focus sur la victoire de 1918 et ses conséquences sociales, économiques, géopolitiques, est le travail de l'équipe des bénévoles d'Arcades.

En 2015, Mme Escolan est à l'initiative de la création d'un atelier de généalogie qui réunit au moins 25 adhérents et qui est animé par M. et Mme Vachaud. En 2018, un atelier informatique a vu le jour.

Arcades collabore et s'associe avec les autres associations de la Communes et les écoles pour proposer des animations aux langonnais.

M. le Maire, en son nom personnel et au nom du Conseil Municipal et du personnel a félicité Mme Escolan pour cette distinction et l'a remerciée pour son investissement au sein de la vie associative.

■ Inauguration des logements Espacil, 49 et 51 Grande Rue

Les travaux d'amélioration de la Résidence Le Clos à Langon ont été inaugurés le 29 Juin dernier, en présence de Michel Renoul, Maire, de Marcel Bouvier, Vice-Président à l'Habitat à Redon Agglomération, de M. Giao Nguyen, directeur des agences du département ainsi que des locataires.

Construite en 1986, la résidence comprend 10 logements (6 T2 et 4T3) et 3 cellules commerciales.

Les travaux réalisés portaient sur une isolation thermique renforcée, le ravalement des façades, des équipements économes en énergie, remplacement des menuiseries extérieures, des portes palières, des volets... Coût des travaux : 259 129 € financés par Espacil à l'aide, entre autres, d'un

prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations de 91 488 € garanti par la Commune.

Les résidents apprécient l'amélioration du confort apportée par ces travaux.



Gestion des déchets

EVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI

En faisant évoluer son service de collecte, REDON Agglomération simplifie et encourage les gestes de tri ; pour réduire et valoriser au maximum les déchets et diminuer l'impact environnemental, tout en maîtrisant les coûts.

- Les consignes de tri sont étendues et simplifiées : **TOUS** les emballages **SANS EXCEPTION**, sont collectés via les bacs jaunes, puis valorisés. Vous pouvez donc déposer les sacs et films plastiques, les barquettes en plastiques, les pots de yaourts, de crème.

- Les bacs jaunes sont collectés toutes les 2 semaines. Les sacs jaunes ne sont plus ramassés : **utilisez vos bacs !**

- Un contrôle d'accès par carte est mis en place sur les déchèteries. Une carte d'accès est remise à chaque foyer ou professionnel par les ambassadeurs en même temps que les bacs de collecte. Les restrictions de volume et les taxes des dépôts pour les professionnels, ne changent pas. Le nombre de passage n'est pas limité.



Les objectifs sont de :

- ⇒ vérifier que les usagers des déchèteries contribuent au service. ;
- ⇒ tracer et attester les apports des professionnels afin qu'ils puissent justifier de leur tri ;
- ⇒ réguler le nombre de véhicules circulant simultanément sur les plateformes des déchèteries et ainsi offrir à chaque usager un accueil optimal et sécurisé ;
- ⇒ recentrer les missions de l'agent sur l'optimisation du tri des déchets.

- Le nombre de colonnes de tri est doublé : 70 nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) sont en cours d'installation sur tout le territoire pour renforcer la collecte du verre et du papier en rapprochant les points de tri des usagers ;
- Le nouveau mode facturation est destiné à renforcer le tri et la valorisation des déchets en responsabilisant chaque foyer ou professionnel. La redevance incitative se substituera à la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères à compter du 1er janvier 2020.

La facture à blanc rafle la mise :

La redevance doit couvrir l'ensemble des coûts du service : collecte OMR et emballages, collecte des points d'apport volontaire, déchèteries. Elle sera incitative c'est-à-dire avec une partie variable proportionnelle au nombre de présentation du bac OMr au-delà de 12 par an. Adoptez dès maintenant les gestes du tri et la réduction du nombre de présentation de votre bac OMr.

À partir des données de collecte enregistrées, des factures à blanc seront adressées à chaque foyer à partir de septembre 2019. Elles permettront aux particuliers et aux professionnels d'estimer le montant de leur future facture. Il leur appartiendra ensuite de modifier leur comportement (achat, réemploi, recyclage, compostage,...) afin de réduire leur production de déchets.

ATTENTION ! En 2019, la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) reste en vigueur et devra être acquittée.

La première facturation « réelle » de la redevance incitative interviendra en 2020.

Pourquoi ces changements ?

Des mesures ou caractérisations de la poubelle grise réalisées sur notre territoire montrent que près de 119 kg/hab/an de déchets peuvent être valorisés dans les bacs à ordures ménagères. 1 emballage sur 2 n'est pas trié ! un papier sur 2 non plus !

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



À RECYCLER

- Emballages en carton
- Emballages en plastique
- Emballages métalliques

En vrac dans le bac
Sans les laver
Bien les vider
Sans les imbriquer



DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- Papiers, enveloppes, journaux, magazines
- Verre et bocaux
(sans bouchons ni couvercles - à mettre dans le bac jaune)

À JETER

- Ordures ménagères
- Vaisselle cassée
- Couches, lingettes...

Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage
Un doute, une question sur le tri ?
02 99 70 34 34 / www.redon-agglomeration.bzh

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Gestion des Déchets
DIRECTION RÉGIONALE
B. R. T. A. G. H. E.

**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**
zer
GASPILLAGE

REDON
Agglomération
Bretagne Sud

■ École Léo Ferré

La classe des plus grands a participé aux mini marronnaises et ils se sont donc entraînés à courir et tenir plusieurs tours de stade (endurance).

La classe des GS CP CE1 découvre la forêt près des gîtes très régulièrement.

Le Dumiste Jérôme CASSIN vient tous les jeudis faire découvrir les instruments de l'orchestre et aussi ceux de la musique traditionnelle aux élèves des trois grandes classes.

La classe maternelle investit le jardin potager, qui va rentrer en dormance jusqu'au printemps. Nous avons récolté des pommes de terre et nous avons fait de la purée !

Les enfants ont proposé un spectacle de Noël avec les Amis de Léo, les Ajoncs D'or et les parents d'élèves.

Les élèves du CE1 au CM2 préparent la classe de mer/cirque qui se déroulera au mois de Mai au centre PEEP la maison du Golfe à Sarzeau dans le Morbihan. Les autres élèves de l'école (de la petite section au CP) vont aller passer 2 journées distinctes à la mer au printemps et en juin pour faire des pêches à pied et découvrir l'estran (zone de balancement des marées). Ils travailleront également à l'école sur le thème du cirque.



■ École Saint Marcellin Champagnat et l'École Saint-Gabriel de Ste Anne sur Vilaine

regroupées en RPI depuis 2 ans, comptent 47 enfants de Langon et 68 enfants de Ste Anne sur Vilaine qui sont répartis sur les 2 sites avec 6 classes. Le RPI fonctionne sur la semaine de 4 jours.

Les enfants de la maternelle au CM2 bénéficient de l'aide de la municipalité pour tous les services périscolaires : accueil du matin et du soir et restauration. Une garderie est également mise en place le mercredi matin.

Les horaires :

Site de Langon : L, M, J et V : 8h45/12h-13h30/16h30.

Site de SASV : L, M, J et V : 9h00/12h15-13h45/16h45.

Une navette est mise en place par le Conseil Régional afin d'assurer le transport des élèves le matin et le soir entre Langon et Sainte-Anne-sur-Vilaine, avec la présence d'une adulte pour aider les maternelles.

L'équipe pédagogique :

Chef Etablissement administratif des 2 sites :

Christelle BOUCHER

A Langon :

Classe TPS/MS : Claire GUILLOTTEL

Classe CM1 : Marie QUEMENEUR et Marion BRELIVET

A Sainte Anne sur Vilaine :

Classe TPS/PS/GS : Christelle BOUCHER et Bryan Le BRIS

Classe CP/CE1 : Ulrike RICAUD

Classe CE1/CE2 : Edwige LOUCHET et Camille BERTIN

Classe CM2 : Anne-Katrine ALLARD

Projets pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Projet d'année sur « L'environnement » : recyclage, les énergies recyclables, l'eau, les animaux en voie de disparition, les insectes...

- Projets musiques sur les 2 sites en lien avec un intervenant du conservatoire de Redon pour Langon et un intervenant de l'école de musique de Guichen pour SASV. Présentation d'un spectacle lors de la fête des parents le vendredi 7 juin

- Rencontres sportives avec le secteur de Redon pour Langon et le secteur du Grand Fougeray pour Sainte Anne sur Vilaine, des rencontres autour des jeux d'opposition ont eues lieu. Un grand jeu alliant tous les élèves de l'école, les petits avec les grands, les grands avec les petits, a également été mis en place pour lancer cette nouvelle année : « Hauts les Tours ».

- Piscine sur Guéméné-Penfao, pour les 2 sites, du CP au CM1

- Les CM2 participeront à 3 journées Voile/Kayak sur l'étang de Bain de Bretagne courant mai

- Les enfants de CM1 et CM2 ont participé aux Mini Marronnaises le vendredi 05/10

- Courant Mars, les élèves de maternelle bénéficieront d'un spectacle proposé par le conservatoire de Redon, à St Perreux

- Les 6 classes du RPI participeront également à des séances au théâtre le CANAL de Redon

- Des séances photos sur le même principe que les années passées ont été proposées aux familles sur les 2 sites

- Cette année verra de nombreuses actions et festivités dans le but de récolter des fonds pour financer sorties et activités pour les élèves (gâteaux BIJOU, repas, vente de sapins, brioches et gâches...)

Associations de l'école :

Suite à nos AG qui se sont déroulées le 28 septembre 2018, les 2 bureaux de l'école ont été recomposés.

L'OGEC, Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques, est l'organisme qui regroupe des bénévoles. Il gère l'établissement et finance les travaux des locaux, les frais fixes, le matériel et les fournitures, et les salariés non enseignants. Les membres OGEC sont :

Président : Eric BALLUET

Trésorière : Rose Marie FOSSE

Secrétaire : Stéphanie GAUVIN

Membres : Hélène GUIHAIRE, Franck LATETE, Jean-Marie TRESSEL, Anne-Sophie MOREL (Membre de droit en tant que Présidente APEL) et Christelle BOUCHER (Membre de droit en tant que Chef Etablissement)

L'APEL : ses membres jouent un rôle actif dans l'établissement, afin d'organiser des festivités et organiser des projets. L'APEL contribue ainsi à dynamiser la vie de l'école, et les bénéficiaires des différentes actions menées contribuent au financement des projets pédagogiques: voyages et diverses sorties scolaires, goûter et cadeaux de Noël, petit matériel, livres...

De plus, les membres de l'APEL contribuent aux bonnes relations entre l'équipe éducative et l'ensemble des parents. Les membres de l'APEL sont :

Présidente : Anne-Sophie MOREL

Trésorière : Elena LE MOELLE

Secrétaire : Angélique LATETE

Membres : Aurélie BALLET, Olivier BLIN, Zora et Thierry CHESNAU, Céline GLET, Nicolas LANDA, Angélique RIHET

Quelques dates à retenir :

29 mars 2019 : Portes Ouvertes

09 juin 2019 : Foire à Tout

23 juin 2019 : Kermesse

Pour tous renseignements (découverte et visite école, inscriptions...), vous pouvez contacter le Chef d'Etablissement, Christelle BOUCHER - Tél : 02 99 08 60 01 - Mail : eco35.st-marcellin.langon@enseignement-catholique.bzh Site internet du RPI : <http://stgabriel35390.toutemonecole.com/>



■ Club des Ajoncs d'Or

Mardi 12 Juin, le club a quitté la terre ferme pour une superbe balade sur les Vedettes Jaunes d'Arzal à Folleux pendant un superbe déjeuner de 4 heures et dont les 80 personnes se souviendront longtemps : le matin visite des marais salants et au retour visite du bourg de la Roche Bernard.



Le Jeudi 5 Juillet près de 90 personnes se sont retrouvées à la salle Polyvalente pour son traditionnel repas grillades. A 11 heures salle des Menhirs une Messe célébrée par le Père René en l'honneur des anciens Adhérents du club disparus, et ensuite le Père René et le Père Paul sont venus partager le repas grillades dans une ambiance qui n'est plus à dévoiler.



« Les membres du bureau les animations de fin d'année »

La sortie suivante le 14 novembre avait pour but le Morbihan : deux cars sont partis le matin à Mauron pour un spectacle avec l'humoriste Elian Rabine. Le midi déjeuner à Josselin avec l'orchestre Alain le Bon Temps et une tombola l'après-midi.

Cela s'appelle : « Une Journée Pas Comme Les Autres » que tous attendent d'une année sur l'autre.

Pour terminer l'année le Repas de Noël, le 13 décembre, à la salle Polyvalente 12h.

Le Bureau du club souhaite de Joyeuses Fêtes de Fin d'année à tous ses adhérents.

GAUVIN Jean-Yves

■ ANIMATIONS ARCADES

17 juin 2018 : Rallye-vélo



Le 18 juin, sous un soleil radieux, les participants au rallye-vélo sont partis pour un périple ludique à travers la commune pour découvrir ou redécouvrir des sites connus ou méconnus, pour observer la faune et la floreune cinquantaine de questions très diverses a ponctué cette balade. Nos vététistes ont cherché, observé, fabriqué, fait travailler leurs méninges aussi bien que leurs mollets avec beaucoup

d'à-propos mais aussi beaucoup d'amusement.

Cette journée chaleureuse a été clôturée par un pot, moment pendant lequel ont été proclamés les résultats, chacun est reparti avec un lot.

7 juillet 2018 : Dédicace du livre d'Auguste Daniel

Dans les locaux de l'association, l'auteur local, Auguste Daniel est venu dédicacer son dernier ouvrage « Nouvelles d'autrefois et d'hier ».



On découvre dans ce livre, les grands aspects de la vie d'autrefois, surprenants, étranges, tristes ou joyeuxtémoignages d'un passé qu'on ne devrait pas méconnaître et que l'auteur a si joliment raconté à ses lecteurs venus le rencontrer ce jour-là.

1er septembre 2018 : Sortie culturelle aux tours d'Elven

Tous les ans, les membres d'arcades partent découvrir un site, un monument, une exposition etc... Cette année notre sortie culturelle nous a conduits à 13 kms de Vannes, à Elven pour visiter la forteresse de Largoët.



Après un long chemin dans les bois, au pied d'un lac, nous avons découvert les ruines d'un donjon du XVIe (l'un des plus hauts de France) et une tour ronde du XVe, une merveille d'architecture médiévale, habitée au XVe par Jean IV de Rieux, tuteur de la future Reine de France Anne de Bretagne. Découverte d'une architecture rare et impressionnante, ce site est une ouverture à l'imagination, une très jolie balade appréciée par tous les « Arcadiens. »

14 au 18 septembre : les journées européennes du patrimoine - Exposition « 1918, la Victoire »



Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, l'association a présenté deux expositions élaborées pour le centenaire de la guerre 14-18. La première exposition « En avant, toujours en avant » était une rétrospective complète des événements depuis la mobilisation jusqu'à la victoire avec bien sûr un zoom sur Langon. La seconde exposition intitulée « 1918, Victoire » faisait suite à la première,

apportant un éclairage spécifique sur la victoire de 1918 et ses conséquences sur le nouveau monde.

De nombreux objets ayant appartenu à des poilus, un diaporama de cartes anciennes réalisé par François Lefebvre, ont permis d'illustrer l'exposition. Merci à Sébastien Tessier pour le prêt d'objets divers

A la suite du week-end des JDP, l'exposition est restée ouverte les jours suivants pour accueillir les scolaires des écoles de Langon et Sainte-Anne.



JDP 2018 - Visite de la chapelle Ste Agathe

Cette année, c'est sous la houlette d'Amandine Streff que les visiteurs ont pu découvrir la longue histoire de la chapelle Ste Agathe. Même si cette année, à cause du trop beau temps, les curieux ont été moins nombreux à franchir la porte de la chapelle, il n'en demeure pas moins que les passionnés d'histoire et de patrimoine étaient au rendez-vous.



Cérémonie du 11 novembre 2018

Un long travail de recherches a permis de retrouver le nom de deux poilus langonnais, morts pour la France et qui ne figuraient pas sur le monument aux morts de Langon. Il s'agit du soldat Le Mevel et du soldat Pinaud. Après approbation du Ministère des Anciens combattants, Monsieur Renoul, a fait graver leur nom sur le monument aux morts de la place de l'église. Ils ont été honorés en présence de leur famille lors de la cérémonie du 11 novembre.

A cette occasion, l'association a réalisé une mini-biographie du soldat Ambroise Harel intitulée « La vie tourmentée d'un Langonnais... » Possibilité de commander à l'association la petite brochure d'une quinzaine de pages illustrées pour un montant de 5€.

21 septembre 2018 : Rentrée de l'atelier informatique

L'atelier informatique a repris ses activités, il est composé de 4 groupes, 3 groupes de débutants et un groupe de perfectionnement. Cet atelier est dirigé par Laurence Pinard aidée par 3 bénévoles. Apprendre le langage numérique pour pouvoir accéder aux papiers administratifs, visiter des sites, garder le contact avec des membres éloignés, classer, scanner, rechercher sur internetobjectifs ambitieux de cet atelier mais qui, comme l'an dernier remplira sa mission !

22 septembre 2018 : Rentrée atelier de généalogie

L'atelier de généalogie a fait sa rentrée avec 3 nouveaux adhérents venus grossir le groupe. Deux fois par mois ces passionnés de généalogie se retrouvent pour rechercher leurs ancêtres, les situer dans le temps et en apprendre davantage sur leur origine ethnique, sociale, géographique. Avant de devenir le véritable phénomène de société qu'il est aujourd'hui, n'oublions pas que la généalogie fait partie

des sciences les plus anciennes de l'histoire de l'humanité. N'hésitez pas à venir les rencontrer !

6 octobre 2018 : Sortie champignons

Comme chaque année, l'association propose une matinée « cueillette de champignons » accompagnée de Pascal Mahé, passionné et spécialiste de mycologie. Le temps sec et très ensoleillé qui a régné tout l'été n'a pas permis une récolte abondante mais une très belle promenade dans la forêt du Gâvre.



Au retour, le groupe s'est retrouvé au local d'Arcades pour une dégustation de petits plats à base de champignons donnant l'occasion de discussions enjouées sur les recettes.



A l'année prochaine.

Comité des Fêtes

Vendredi 13 juillet, sous une météo agréable, les communes ainsi que les comités des fêtes de Langon et Sainte Anne sur Vilaine ont organisé leur traditionnel feu d'artifice musical.

Cette année a été marquée par l'anniversaire des 150 ans du pont de Port de Roche. Pour fêter l'évènement, Pierre-Yves a animé avec sa corne muse la descente aux flambeaux du pont vers la Vilaine, emmenant avec lui enfants et parents venus nombreux pour l'occasion.

C'est devant une foule nombreuse que Guillaume et son équipe ont illuminé le château de mille feux ainsi que le pont



par une cascade de lumière spectaculaire.

Après plusieurs minutes de spectacle pyrotechnique, DJ Yohan a mis l'ambiance pour animer le bal populaire où petits et grands ont pris part à la danse.

Les bénévoles ont assuré le service des deux buvettes ainsi que la vente des galettes saucisse.

Le Président du Comité tient à remercier tous les bénévoles ainsi que le propriétaire du château, et vous donne rendez-vous à l'année prochaine.



■ L'Espérance

Une nouvelle saison démarre, nous remercions tous les membres et bénévoles pour leur temps et énergie pour la saison passée.

Deux nouvelles activités sportives à Langon

– Annick David nous propose des séances tous les lundis d'harmonisation énergétique corporelle.

– Charles Fossé et Jean-Alexis Février nous proposent le mercredi soir du badminton adultes.

Merci à eux.

Nous sommes toujours à la recherche d'un professeur de gymnastique.

Comme tous les ans, nous ferons la galette de l'Espérance le 18 janvier 2019 à 19h à la salle des menhirs pour tous les licenciés.

Les cochonnailles auront lieu à la salle polyvalente le mars 2019, nous espérons avoir autant de monde que l'an dernier. Le jeudi de l'ascension (le 30 mai 2019) se déroulera le tournoi de sixte.

Le 28 juin 2019, nous vous accueillerons pour l'assemblée générale à la salle des menhirs.

Le 14 juillet 2019, concours de pétanque et de palets en doublette.

Venez Nombreux.

Toutes ces manifestations seront annoncées dans le bourg de Langon.

Les activités sportives seront affichées à la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage du foot.

Merci pour votre participation future.

Le Président Yves De Martelaere

Le Yoga, un moment de « pause », de détente, de retour sur soi pour essayer de retrouver un « équilibre » ou une harmonie entre le corps et l'esprit.

Mobiliser son attention dans les postures pour être dans le présent. Faire du yoga permet d'acquérir un certain bien-être et de s'accepter tel que l'on est.

(C'est un long chemin !!!)

Les cours sont assurés par la professeure Aurore Marine RAMOS. Ils se déroulent les mardis des semaines paires (sauf vacances scolaires) de 18h00 à 19h30, salle de gymnastique, route de Renac.

Le premier cours est gratuit pour découvrir.

La Pétanque, encore une fois, notre concours de pétanque/palets a eu un grand succès, par le nombre d'équipes présentes (une quarantaine de doublettes pé-



tanque et une quinzaine de doublettes palets). Et aussi par une magnifique journée d'organisation de sportivité. Merci à tous les adhérents qui ont contribué à cette mise en place.

Concernant la pétanque, victoire d'une équipe locale adhérente : **Mr Gauvin Patrick et Mr Garraud Thomas**. BRAVO



A l'année prochaine dimanche 14 juillet 2019

Venez nombreux nous rejoindre au club couvert à Musson dans la bonne humeur tous les vendredis à 18h30

Tennis de table : la pratique du tennis de table se fait à la salle des sports de Langon le mardi soir pour les entraînements jeunes de 18h00 à 19h00 et de 19h00 à 22h pour les licenciés et les loisirs adultes.

Une équipe de licenciés est inscrite en championnat et joue le samedi soir.

Pour tout renseignement contactez le 06 62 72 82 73 ou le 06 73 32 49 52

Vous serez les bienvenus.

Foot, nous commençons

une nouvelle saison avec deux équipes ; la A en Division 3 et la B en Division 4.

Comme notre club porte son nom, nous espérons de bons résultats. Pour une bonne organisation, nous recherchons des arbitres, des encadrants pour nos jeunes footballeurs, des dirigeants et des joueurs.

Nous comptons sur tous les langonnais pour venir sup-

porter nos joueurs, les horaires des rencontres sont affichés au tableau du terrain de foot. Pour tout renseignement contacter Yves DE MARTELAERE au 06 67 81 86 17

Relaxation corporelle énergétique : basée sur différentes méthodes toutes relaxantes et énergisantes pour retrouver un bien-être.

Venez découvrir une séance gratuite.

Cours : lundi soit 10h30-11h30, 14h-15h, 19h-20h.



■ Association Marc'h Tan Club



Le 08 Septembre était organisée par l'Association Langon Marc'h Tan Club une balade moto au profit de l'Association Une Ecole pour Lucie. C'est sous un soleil radieux que se sont élancées environ 60 machines pour une escapade de 85 kms. Au vu du succès de cette première année le Président, Monsieur BIDEAU Eric et toute son équipe ont décidé de renouveler l'opération pour l'année 2019.

Le samedi 02 Février 2019, l'Association Langon Marc'h Tan Club organise une soirée Tartiflette à la salle polyvalente de Langon à partir de 18h30. Le tarif est fixé à 12€ par personne et la soirée est ouverte à tous. Pour les réservations les points de vente des tickets seront:

Le Café des Sports, Le Café des Tilleuls, La Boucherie et Le Petit Resto pour Langon et La Boulangerie Les 3 Gourmands à Sainte Marie De Redon. Pour tous renseignements contacter Eric au 06 68 64 35 22



■ Redadeg

Le 7 mai 2018, aux alentours de 22 heures, la course pour la langue bretonne Ar Redadeg traversait le bourg de Langon pour la première fois.

Ar redadeg est une course à pied de relais à travers la Bretagne, destinée à populariser la pratique de la langue bretonne. Parti le 4 mai de Quimper, cela faisait 713 kilomètres que le témoin était porté avant son passage à Langon. Il a ensuite continué en direction de Guémené-Penfao pour finir son trajet le 12 mai à Plougerneau (29) après plus de 1800 kilomètres parcourus dans les 5 départements bretons.

Cet événement sportif et culturel a lieu tous les deux ans depuis 2008 où pour la première édition elle avait parcouru 600 kilomètres.

1 800 kilomètres de relais pour cette édition 2018, de jour comme de nuit où le témoin ne s'arrête jamais, passé de main en main à des particuliers, des membres d'association, de collectivités ou d'entreprises qui ont acheté un kilomètre et participent ainsi au financement de divers projets soutenus par l'association Ar Redadeg : financement de la web-série C'hwi a gano (édition 2018), financement d'une radio en langue bre-

tonne à Nantes (édition 2018), financement d'une formation d'animateurs BAFA en gallo (édition 2016) par exemple.

Pour la seconde fois lors de son passage à Rennes, le camion sonoro a encouragé les coureuses et les coureurs en breton et en gallo !

Pour l'édition 2018, la mairie de Langon a participé elle aussi en achetant un kilomètre. Trugarez vras dezhañ – un grand merci à elle. Un grand merci aussi aux bénévoles du festival Bordures qui ont accueilli le passage du convoi en musique.

Nous vous attendons toutes et tous pour courir, encourager ou entendre du breton pour la prochaine édition de 2020 ! En attendant, rendez-vous sur le site internet : www.ar-redadeg.bzh



En application de l'article 9 du Code Civil relatif au respect de la vie privée de chacun, seuls peuvent figurer sur le bulletin communal :

- ⇒ la naissance des enfants dont les parents en ont expressément et par écrit donné l'autorisation.
- ⇒ le mariage dont les époux ont signé une autorisation.

Naissances - 5 naissances ont été enregistrées depuis le 27 Mars 2018 , dont :

- . 27/03/2018 – Khloé LECONTE
- . 07/06/2018 – Yanis TUAL

L'équipe municipale félicite les heureux parents

Mariage – 3 mariages ont été enregistrés depuis le 16 Juin 2018 dont :

- . 16/06/2018 – Alexandre DELBOURG et Camille LAIGLE
- . 30/06/2018 – Charles FOSSÉ et Audrey LIENARD

L'équipe municipale félicite les jeunes mariés

Décès – 4 décès ont été enregistrés depuis le 27 Août 2018 :

- .27/08/2018 - Mme Germaine BABIN née ALBERT, 93 ans, 42 La Garlais
- .25/09/2018 - Mme Clémence MASSIOT née GUIHEUX, 84 ans, 22 Heinlée
- .30/09/2018 - Mr Jeffrey WEYMAN, 55 ans, 22 La Marquerais
- .22/10/2018 - Mr Maurice MACÉ, 83 ans, 14 Rue du Fao

L'équipe municipale présente ses sincères condoléances aux familles

Redon Agglomération

■ Agence d'attractivité et de développement

Concours Ecl'Ose 2019
Embarquez à bord de la 2nde édition
du concours Entrepreneuriat du Pays de Redon
Lancement en janvier 2019

Ecl'Ose
Redon, Terre d'Entrepreneurs

Le concours Ecl'Ose valorise les entrepreneurs du Pays de Redon en mettant en lumière leur histoire, leur passion et leur énergie !

Ce concours s'adresse à vous si vous avez :

- créé une entreprise depuis moins de 2 ans...
- ou proposé une innovation dans votre entreprise ou association...
- ou changé de cap et entrepris une reconversion professionnelle permettant de créer une activité sur le Pays de Redon...
- ou si vous portez un rêve de création ou une initiative...

Candidater, c'est déjà :

Gagner en notoriété et en visibilité, booster son projet avec un accompagnement (coaching, formation) et des outils de communication (vidéo, photo), enrichir son carnet d'adresse (soirée réseau, rencontre tuteurs)...

Au total, le concours Ecl'Ose représente un ensemble de prix d'une valeur cumulée de 10 000 €

Ouverture des candidatures le 7 janvier 2019

Clôture des candidatures le 15 mars 2019

SOIREE DE REMISE DES PRIX LE 25 AVRIL 2019 AU CINEMANIVEL à REDON

Pour candidater, rendez-vous sur :

www.redon-attractivite.bzh/eclose

Suivez-nous aussi sur facebook : <https://www.facebook.com/ecloseconcours/>

■ La Mission locale, qu'est-ce que c'est ?

L'objectif de la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine est de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et de lutter contre leur exclusion. Elle intervient dans les domaines de :

- **L'emploi** : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offres, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi, etc.
- **La formation** : information, accompagnement au projet de formation et validation, demande de financement, etc.
- **La santé, le logement** : information sur le logement et la santé (mutuelles, etc.), soutien psychologique, etc.
- **La mobilité** : mise à disposition de cyclomoteurs, aide au passage du permis, etc.
- **L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports** : séjours de vacances et tarifs préférentiels, etc.
- **Les aides financières (sous critères de ressources)** : liées à la subsistance, aides à la mobilité (permis de conduire, déplacements professionnels, etc.), frais de formation, démarches de santé, etc.



N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, **Florence GOUIN**. Appelez la Mission locale au **02.99.72.19.50**. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses plages d'accueil au sein de la structure.

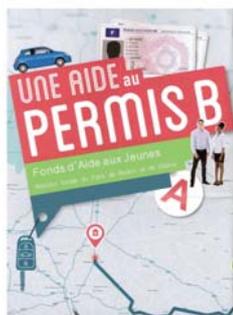
Aides au Permis de conduire et Atelier code de la route

La Mission locale accompagne les jeunes dans l'accès au permis de conduire depuis de nombreuses années maintenant : aides financières, conduite supervisée...

Le fameux sésame vers l'emploi ne s'obtient pas toujours aisément et le code de la route reste une étape préalable indispensable et obligatoire. Cette épreuve est parfois difficile pour certains jeunes, c'est pourquoi la Mission locale organise depuis 2 ans des ateliers « code de la route » avec l'appui d'un moniteur d'auto-école.

Les séances s'adressent aux jeunes inscrits à la Mission locale et sont entièrement gratuites. Elles se déroulent tous les jeudis de 14h00 à 15h30 dans nos locaux (3 rue Charles Sillard à Redon).

« Réviser en petit groupe avec l'aide du moniteur », voici l'esprit de cet atelier. Celui-ci remporte désormais un véritable succès puisque plus d'une cinquantaine de jeunes y ont déjà participé cette année.



Garantie Jeunes

Depuis sa mise en place en janvier 2015, c'est plus de 400 jeunes qui ont bénéficié de la Garantie jeunes à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Elle consiste à proposer un accompagnement collectif et individuel afin de multiplier les expériences professionnelles. En contrepartie des démarches effectuées, une allocation est versée durant 12 mois.

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine HORAIRES D'OUVERTURE :

3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : **02 99 72 19 50** - Site : www.ml-redon.com
et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Faire un stage en entreprise

Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaître d'une entreprise pour un futur recrutement... La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable une fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

Mobilité internationale

Partir à l'étranger pour travailler et découvrir une autre culture.

Deux actions sont en cours à la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine :

Voyage en Crète : Pour la troisième année consécutive, nous organisons un voyage en Crète début novembre. Le premier objectif est professionnel et consiste à apporter un soutien à la restauration des oliviers (taille, élagage, ramassage de branches) auprès d'un employeur partenaire. Le deuxième culturel et citoyen, permet de découvrir une autre culture.

Service Civique International (SCI) : la Mission Locale est partenaire du Conseil Départemental de Loire-Atlantique qui développe depuis 2 ans une coopération avec la Région de Mahdia en Tunisie. Ainsi, des jeunes français en Service Civique International partent 6 à 7 mois en Tunisie. Les missions d'animateurs se déroulent dans des maisons de jeunes situées à environ 200 kilomètres au sud de la capitale de Tunis. Si ces projets vous intéressent n'hésitez pas à contacter la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Site internet, Facebook, Instagram



Nouveau design, nouvelle navigation et contenus enrichis, notre site internet s'est refait une beauté. Découvrez sans plus attendre cette nouvelle version : www.ml-redon.com Rejoignez-nous également sur Facebook et Instagram pour suivre nos actualités.

■ Attention aux faux sites administratifs !

Certaines démarches administratives sont proposées gratuitement par l'administration française sur des sites officiels. Elles permettent, par exemple, de consulter le nombre de points restant sur un permis de conduire, de demander un extrait d'acte de naissance, une carte grise ou un extrait de casier judiciaire.

Rien n'interdit cependant à un professionnel, même basé à l'étranger, ne dépendant d'aucune administration publique, de proposer ce service moyennant une contrepartie financière. Pour faire face aux éventuelles arnaques, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) donne 6 conseils pratiques à suivre dans tous les cas :

- Toujours consulter le site officiel de l'administration française www.service-public.fr qui recense tous les sites de référence en fonction des documents souhaités ;
- Se renseigner auprès des sites officiels avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel ;
- Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant, lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur ;

- Vérifier les adresses, les sites officiels de l'administration française se terminant par « .gouv.fr » ou « .fr » et non pas par « .gouv.org », « .gouv.com » ou « gouv ». Attention aussi aux sites commerciaux qui essaient de tromper les consommateurs en prenant l'apparence d'un site officiel (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne, référence à des ministères...) ;

- Se méfier des premiers résultats de recherche qui ne mettent pas forcément en avant les sites officiels (les référencement payants sont toujours signalés sur les moteurs de recherche par le mot annonce) ;

- Vérifier le caractère payant ou non de la prestation proposée.

En cas de problème, vous pouvez prendre contact avec les services de la DGCCRF (www.economie.gouv.fr/dgccrf/) et les associations de défense des consommateurs de votre département. Retrouvez les permanences des associations bretonnes sur www.mce-info.org, rubrique Pratique.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement – CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

Liste des Associations

ACCA (Chasseurs)	PREVAIRE Bruno	9 le Vieux Bot	06.68.61.87.61 bruno.prevaire@gmail.com
Les Amis de Léo (Ec.Léo Ferré)	PETER Emmanuel	37 le Coudrais	
APEL Ecole St Marcellin	MOREL Anne-Sophie	1 Cahan	
ARCADES	LE ROUX Andrée	3 Vallée de Montenac	
Association des Amis de la Chapelle St Joseph	MÉHA Arnaud	29 La Chapronais	02.99.08.75.35
BORDURES	RUAN François-Xavier	1 rue de la Pommardière	
BOT (Bretagne Organisation Tir)	BIGOT Jean-Pierre	10 la Chenac	
Club des Ajoncs d'Or	GAUVIN Jean-Yves	3 la Mouchais	02.99.08.64.02
Comité des Fêtes	PLESSIS Pierrick	1 rue des Ardoisières	02.99.08.78.40
ESPERANCE DE LANGON	De MARTELAERE Yves	18 rue de Renac	
Section Football	DEMION Guillaume	15 la Lande	06.58.34.74.78
Section Tennis de Table	RIVAUD Pascal / JALLU Paul	Beslé sur Vilaine	02.40.87.22.06
Section Pétanque	DESCARPENTRIE Olivier	Renac	06.35.44.61.70
Setion VTT	MONSTERLEET Philippe	1 Cahan	06.15.19.43.95
Section Badminton	FOSSE Charles	1 la Lande	06.60.74.13.53
Section Yoga	LAMBERT Marie-Jeanne	64 la Louzais	06.45.75.20.72
Section Harmonie Corporelle	DAVID Annick	9 bis Heinlée	07.87.73.85.94
J'VA TI 2	BERTHIER Antoine	15 Heinlée	
LANGON MARC'H TAN CLUB	BIDEAU Eric	22 rue de Renac	06.68.64.35.22
OGEC ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT	M. BALLUET	Ste Anne sur Vilaine	06.73.87.34.06

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PERMET DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET DE PROTÉGER LES ACTIVITÉS LIÉES À L'EAU (PISCICULTURE, BAINADE, NAUTISME...).



NE JETONS PLUS DE DÉCHETS DANS NOS RÉSEAUX D'EAUX USÉES...

ADOPTONS LES BONS GESTES AFIN D'ÉVITER:

- ▶ l'inondation dans notre maison,
- ▶ l'intervention de débouchage de nos canalisations (intervention facturée au minimum 250 €),
- ▶ de causer un danger pour le personnel d'exploitation,
- ▶ de dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement,
- ▶ de créer une menace pour l'environnement.

ODEURS NAUSÉABONDES, MOBILIER ENDOMMAGÉ, RÉSEAU INDISPONIBLE...



Les inondations liées aux bouchons de notre réseau d'eaux usées sont très courantes. Le coût de l'intervention peut varier de 250 à 1 000 €.

L'inondation la plus importante à laquelle j'ai assisté est très récente. Elle a eu lieu dans une maison de moins de 10 ans. Nous sommes intervenus chez un particulier, les égouts étaient remontés dans les commodités, salles de bain et cuisine.

Pourquoi? L'accumulation de lingettes et autres déchets a obstrué le réseau. Le bouchon a totalement déformé les parois des canalisations. Il a fallu démanteler le réseau pour le réparer.

Les travaux ont duré près d'une semaine pour nous, mais beaucoup plus longtemps pour les particuliers qui ont dû nettoyer tout leur mobilier et faire passer l'odeur nauséabonde dans la maison !

Pour éviter ce genre de désagréments, les gestes à suivre au quotidien sont simples : évitons de confondre nos canalisations avec nos poubelles.

Julien,
Agent d'exploitation Saur

DES QUESTIONS?
www.saur.com

UN GESTE ÉCO-RESPONSABLE ET SIMPLE !



Informations utiles

Les obligations du propriétaire



- Le code de la santé publique indique que le "raccordement des immeubles aux égouts est obligatoire dans un délai de 2 ans après leur mise en service" et que "tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive du propriétaire".
- Si le raccordement n'est pas effectué dans les délais prévus, le propriétaire peut se voir infliger une pénalité : sa redevance d'assainissement peut être majorée sur décision de la collectivité de 100 % de son montant initial.
- Lorsque l'habitation est desservie par un réseau unitaire, les eaux usées et les eaux de pluie doivent être rassemblées pour rejoindre le réseau.

En cas de réseau séparatif, le propriétaire doit évacuer séparément les eaux pluviales et les eaux usées.

- Le propriétaire doit vérifier le bon état de ses canalisations entre son habitation et le réseau public.

Ne rejetons pas de produits toxiques dans les égouts

La protection de l'eau appartient à tous. Plus nous polluerons nos ressources naturelles en eau, plus le traitement de l'eau sera difficile et coûteux pour la rendre potable.

Alors prenons le temps de faire le geste nécessaire pour ne pas rejeter dans nos éviers ou nos toilettes :

- les graisses et huiles usées,
- les lingettes, chiffons, textiles,
- les restes de peinture, vernis, solvant,
- les produits de protection du bois, les produits anti-rouille, les décapants divers,
- les médicaments périmés ou non utilisés,
- les restes de produits phytosanitaires (pesticides ou herbicides utilisés pour le jardin).

Pour tous ces produits toxiques, il existe des circuits de récupération : déchetterie, pharmacie, services municipaux.



L'eau sous contrôle

A la fin de leur trajet dans le réseau de collecte, les eaux usées arrivent à la station d'épuration. Elles y subissent une série de traitements, qui leur permettra d'être évacuées dans le milieu naturel sans danger pour les écosystèmes.

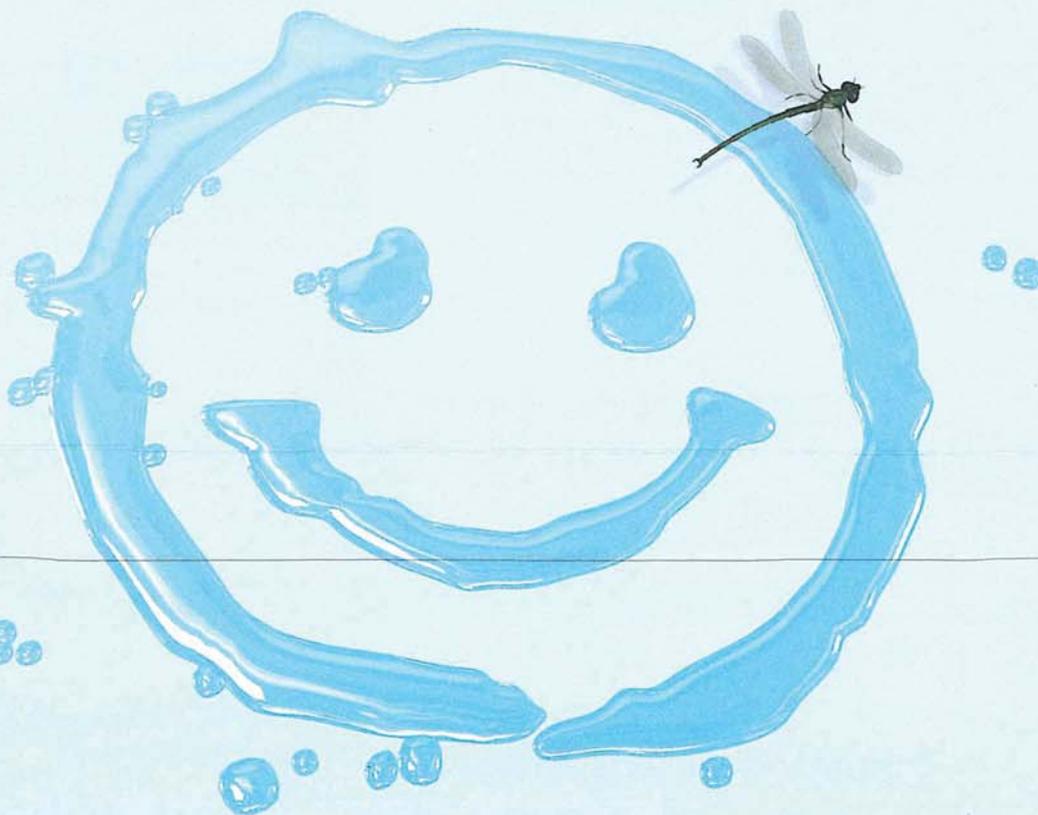
1. réseau de collecte des eaux usées
2. poste de relevage (permet d'acheminer l'eau vers la station)
3. station d'épuration
4. rejet de l'eau dépolluée



LES
COMITÉS
DE BASSIN

Donnez votre avis SUR L'AVENIR DE L'EAU

2 NOV. 2018
> 02 MAI 2019



Gestion de l'eau et des risques d'inondation

Donnez votre avis en ligne sur
www.prenons-soin-de-leau.fr

Quels avis ?

- **Les habitants** du bassin Loire-Bretagne
- **Tous les acteurs** : intercommunalités, mairies, parcs naturels, conseils départementaux, régionaux, chambres consulaires, commissions locales de l'eau, associations, syndicats d'eau, d'aménagement...

Sur quoi ?

- Les documents du bassin Loire-Bretagne :
- **Questions importantes et programme de travail** pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage),
 - **Questions importantes, programme de travail et calendrier** pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), évaluation préliminaire des risques d'inondation et sélection des territoires à risque d'inondation important.

Comment ?

- Répondez en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr
- Envoyez vos contributions écrites à sdage@eau-loire-bretagne.fr





Relayez la consultation..
Tous les outils et documents !



Affiche 40 x60



Tracts

Outils



Bannières web, articles types...
Besoin d'outils : sdage@eau-loire-bretagne.fr

Notice d'information sur la consultation



Le questionnaire détachable



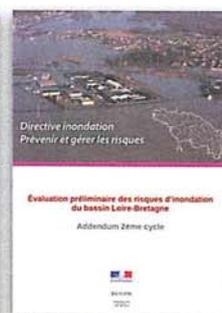
Donnez votre avis en ligne sur
www.prenons-soin-de-leau.fr

Les documents du bassin Loire-Bretagne mis à disposition du public afin de recueillir ses observations :

Pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) :
Questions importantes et programme de travail

Pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) :

- Questions importantes, programme de travail et calendrier
- Evaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne
- Liste des territoires à risque important d'inondation



N° d'appel des pompiers de PIPRIAC : 18
Gendarmerie du GRAND FOUGERAY : 17 en cas d'urgence.
Dans les autres cas : 02.99.08.40.05

Numéros de téléphone utiles en cas de panne :

Électricité (E.D.F.) : 0 810 333 035
Eau (SAUR) : 0 811 460 314

MAIRIE DE LANGON

⇒ **N° Téléphone** : 02.99.08.76.55
⇒ **E-mail** : mairielangon35@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat au public :

Lundi et Mercredi : de 14h à 17h30
Mardi et Jeudi : de 9h à 12h30
Vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Samedi : de 9h à 12h

Horaires de la Médiathèque :

Lundi : de 16h45 à 18h15
Mercredi : de 16h30 à 18h
(à compter du 1er Décembre : 14h à 16h)
Samedi : de 9h30 à 12h
Tél. : 02.99.08.65.30

Assistante sociale :

Permanence en Mairie de Langon, uniquement sur rendez-vous auprès du Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de REDON
Tél. : 02.99.71.13.37

La Poste de Langon :

Tél. : 02 99 08 74 43
Ouverture de la Poste au public :
Du Mardi au Vendredi : de 9h00 à 12h
Samedi : de 9h15 à 12h

PAROISSE ST MELAINE EN PAYS DE REDON :

Les horaires des messes dominicales sont affichés à l'accueil paroissial, 35 Grande Rue (près de la Poste) et à la porte de la Salle des Menhirs.

Maison Médicale :

Infirmiers (A. Chauvin, C. Moussault, A.S. Morel, E. Guillet) : **02.99.08.64.46**
Orthophoniste (C. Vandepoortaele) : **02.56.50.18.30**
Ostéopathe (A. HOUALARD) : **02.56.24.95.81** ou **06.28.11.10.90**
- osteo.langon35@gmail.com

PHARMACIE :

Pharmacie Anne Viel : 02.99.08.70.69

Médicaments non utilisés :

Ayez le réflexe CYCLAMED : rapportez à votre pharmacien, vos médicaments non utilisés, périmés ou non, même s'il n'en reste que très peu : sirops, solutions, aérosols, sprays, suppositoires, patchs, ovules, comprimés, gélules, poudres, pommades, crèmes, gel, etc.

Container à vêtements :

Un container « le Relais » est à votre disposition, à côté de la Poste (côté rue de la Poste). Vous pouvez y apporter les vêtements en sac, des chaussures nouées ensemble par paire.

Déchetteries

Renac – route de la Chapelle. Tél. **02.99.72.54.92**
Ste Marie de Redon – ZA la Lande du Guenet. Tél. **02.99.72.54.92**
Tél. du service environnement de Redon Agglomération : **02.99.72.54.92** ou www.cc-pays-redon.fr.

Ramassage des ferrailles et encombrants :

Ramassage des ferrailles et encombrants sur la Commune : 3 fois dans l'année. Le ramassage ne se fait que chez les personnes s'étant inscrites au secrétariat de Mairie. En dehors du ramassage effectué par la Commune, chacun peut emmener ses ferrailles et encombrants dans les déchetteries, aux heures d'ouverture.

La Recycllette :

A côté de la salle de sports, collecte de journaux, magazines, pub, annuaires..., organisée par les parents d'élèves de l'école Léo Ferré.
Rendez-vous sur place, de 10h à 12h, les 2èmes samedis du mois.

Agenda (régulièrement mis à jour sur le site Internet de la Commune – www.langon35.bzh)

A VOS AGENDAS

DÉCEMBRE

⇒ **15 Décembre 2018** – à partir de 16h, Salle des Menhirs - Arrivée du Père Noël, par le Comité des Fêtes
⇒ **21 Décembre 2018** – place de l'église - Marché de Noël, par J'Va Ti 2

JANVIER

⇒ **04 Janvier 2019** – à 18h30, Salle Polyvalente – Vœux du Maire
⇒ **18 Janvier 2019** – à 19h00, Salle des Menhirs – Galette des rois pour tous les licenciés de l'Espérance
⇒ **26 Janvier 2019** – à 10h à la Mairie – Assemblée générale d'Arcades

FÉVRIER

⇒ **02 Février 2019** – à partir de 18h30, Salle Polyvalente – Soirée tartiflette par l'association Marc'h Tan Club
⇒ **09 Février 2019** – Repas avec les Amis de Léo

MARS

⇒ **2 Mars 2019** – Salle Polyvalente – Cochonnailles, par l'Espérance
⇒ **29 Mars 2019** – Porte ouverte École Privée
⇒ **31 Mars 2019** – Kermesse à la Chapelle St Joseph

AVRIL / MAI

⇒ **20 Avril 2019** – Repas de chasse
⇒ **30 Mai 2019** – Tournoi de sixte, par l'Espérance

JUIN

⇒ **9 Juin 2019** – Foire à tout par les deux écoles
⇒ **23 Juin 2019** – Kermesse École Privée
⇒ **28 Juin 2019** – Salle des Menhirs – Assemblée Générale de l'Espérance

JUILLET

⇒ **14 Juillet 2019** – Concours de pétanque et de palets en doublette

Horaires des déchèteries

ALLAIRE PA Sainte-Anne

- **Mercredi, jeudi et vendredi**
9h-12h
- **Lundi et samedi**
9h-12h et 14h-17h30

AVESSAC PA du Clos

- **Mercredi et vendredi**
14h-17h
- **Samedi**
9h-12h

GUEMENE-PENFAO PA du Pays de Guémené, rue des Boisseliers

- **Lundi, mercredi, jeudi et vendredi**
14h-17h30
- **Samedi**
9h-12h et 14h-17h30

PLESSÉ Lieu-dit Les Batailles

- **Lundi, mercredi, jeudi et vendredi**
9h-12h
- **Samedi**
14h-17h30

RENAC Route de la Chapelle

- **Mercredi et vendredi**
14h-17h
- **Samedi**
9h-12h

SAINT-NICOLAS-DE-REDON PA des Bauches

- **Lundi, jeudi et vendredi**
9h-12h
- **Mercredi**
9h-12h et 14h-17h30
- **Samedi**
14h-17h30

SAINT-VINCENT-SUR-OUST La Vacherie

- **Lundi et jeudi**
14h-17h30
- **Mercredi et samedi**
9h-12h et 14h-17h30

SAINTE-MARIE PA du Guénet

- **Lundi, jeudi et vendredi**
14h-17h30
- **Mercredi et samedi**
9h-12h et 14h-17h30

- LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE MARDI -

> **PLUS D'INFORMATIONS AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT :**
environnement@redon-agglomeration.bzh • Tél. 02 99 70 34 34

REDON
Agglomération
Bretagne Sud

- **Donnez au lieu de jeter :** un espace réemploi est disponible sur certaines déchèteries.
- **Venez accompagné :** l'agent n'a pas vocation à décharger les véhicules.
- **Respectez les consignes de l'agent :** l'agent vous accompagne dans votre geste de tri, n'hésitez-pas à lui demander un conseil.
- **Optimisez votre temps :** pensez à regrouper vos déchets par catégorie dans votre chargement.

Volume maximum autorisé par jour : 4m³.

Accès aux professionnels : sous conditions.

Récupération et chinage : interdit sous peine de sanctions.

Véhicules de plus de 3t5 : non autorisés.

En cas d'intempéries : les déchèteries du territoire sont susceptibles d'être fermées pour des raisons de sécurité.

> Contactez le service environnement avant de vous déplacer.



RAPPEL : tous les déchets ne sont pas autorisés

Bouteilles de gaz, souches, troncs, terres, pommes, déchets médicaux, extincteurs, amiante, pneus jantés ou déchiquetés (interdits en déchèteries).

> **PLUS D'INFORMATIONS SUR LES CONSIGNES DE TRI ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES SUR :** www.redon-agglomeration.bzh

Les Artisans et Commerçants *Langonnais*

AEROBAUXITE (M.Ukéna)	Mobilier en aluminium	35 rue de Renac	06.76.94.34.28
ARE PAYSAGE –Dominique BELAY	Aménagement jardins et extérieurs	29 rue de Renac	06.99.91.64.72 arepaysage@yahoo.fr
ARVAY Lydie –Poney Nature	Centre de Tourisme Equestre	2 la Buntais	02.99.08.79.74
ASTEEL FLASH	Composants électroniques	36 rue de Renac	02.99.08.67.00
Au P'tit Resto	Restaurant Menu du jour	9 Grande Rue	02.99.08.76.49
AURIEGE – Gwendoline LEBRETON	Coiffeuse à domicile	13 le Coudrais	06.59.00.78.66
BASSIN Charline	Education Canine	La Jaunais	06.58.91.18.02
BASSIN Dominique	Menuiserie en bâtiments -Vente de bois de chauffage	1 la Jaunais	02.99.08.61.10
BATI-ROC35	Maçonnerie-Rénovation-Carrelage	41 Rue de Renac	06.77.76.98.56
BOTERF Raymond	Sculpteur sur bois	2 Domaine des Pins	02.99.08.70.55
BOUCHERIE DROUET	Boucherie-Charcuterie-Traiteur	38 Grande Rue	02.99.08.71.39
BOUREL Mickaël	Peintures intérieures et extérieures, Ravalement, revêt .mural et sol	4 la Marquerais	02.99.08.65.63 06.18.87.57.35
BRETAGNE RESINE (Plessis Sarl)	Peinture Revêtement	2 rue du Tumulus	02.99.08.78.40
BRM (Bertrand ROUINSARD)	Conseils et pose de cuisines, salles de bains, rangements, parquets, lambris	9 Impasse de la Garenne	06.85.46.60.70 bertrand.rouinsard@free.fr
BUCHOT Christian « le sel de Cahan »	leseldecahan@orange.fr	13 Cahan	02.99.08.79.09
CHAMBERT Stéphane et Christelle	Boulangerie-Pâtisserie	11 Grande Rue	02.99.08.71.67
Douze Grande Rue	Hébergement Touristique	12 Grande Rue	
EKILIBR	Création de sites Internet	17 la Morinais	06.14.03.12.27
ETA BILLARD	Travaux Agricoles	14 la Couaillerais	02.99.08.70.95
FEVRIER Annie	Café des Tilleuls-Quincaillerie	2 rue de la Bimais	02.99.08.60.71
FEVRIER SARL	Taxi Ambulance VSL	27 rue de Renac	02.99.08.74.76
FOSSE Audrey	Les Mariés de Jade 35 Vente de robes de mariée à domicile	audrey@lesmariesdejade.fr	07.60.58.38.05
GARAGE LANGON AUTO SERVICES	Garage	49 rue de Renac	02.99.08.77.45
GARAGE LEGLISE	Garage	2 rue de la Poste	02.99.08.74.07
GUIHAIRE François/LUCAS Patrice	Tourneur Fraiseur	1 la Gaudinais	02.99.08.76.19
HALGAND Véronique	Comportement Animalier	8 la Touche	06.81.70.61.55
ILLE EXPRESS NETTOYAGE	Société de nettoyage	19 Tréau	02.99.08.62.83
JAN Nathalie	Supérette « les Demoiselles »	51 Grande Rue	02.99.08.74.26
Jolie Vilaine	Gîte ***	41 Port de Roche	07.82.68.18.01
JOUADE Antoine	Entretien d'espaces verts	10 la Mouchais	06.99.75.01.27
KIBENN Société	Plomberie Chauffage	33 rue de Renac	06.15.19.43.95
Le Clos du Chêne	Chambre d'Hôtes	40 rue de Renac	02.99.08.75.66
LEHURT Anne	Fabrication de galettes, crêpes	3 rue de la Brulerie	02.99.08.62.10
LEMPERIERE Monique	Poterie Céramique	13 la Gare	02.99.08.75.56
Le Petit Gîte de Langon	Gîte bontemps.framboise@laposte.net	4 la Moissonais	06.49.75.99.90
LETORT Bernard	Petits travaux extérieurs	19 la Chapronnais	06.44.79.60.68
LUCE Etablissement	Production et transformation de contre-plaqué	71 la Gare	02.99.08.74.48
Maison du Naturaliste	Hébergement touristique	2 le Pâtis Vert	02.99.08.62.07
MAKDAD Abdelhak	Ravalement	55 la Gare	06.18.63.22.50
Manoir des Chalands	Hébergement touristique	1 Port de Roche	
Neurofeedback-Dynamique (Gauvin Christèle)	Pour vivre mieux www.neurofeeddback35-paysdevilaine.com	2 La Bossuais du Bot	07.68.08.67.33
MOINARD Jean-Noël	Couverture Ardoise et Zinc	43 Bernuit	07.71.80.69.96
MOQUET Anna	Grainerie	65 la Gare	02.99.08.75.90
PHARMACIE – VIEL Anne	Pharmacie	41 Grande Rue	02.99.08.70.69
POSTE		37 Grande Rue	02.99.08.74.43
Restaurant « la Halte de Port de Roche»	Restaurant	11 Port de Roche	02.99.70.10.60
TESSIER Sébastien	Formier Chapelier	1 rue de la Grémairie	06.77.48.03.37
TESSON SCI	Hivernage et box à louer	1 la Gougeonnais	02.99.08.76.44
VENTROUX Michel-Café des Sports	Tabac-Articles de pêche-Station-service	13 Grande Rue	02.99.08.61.34



6 Octobre 2018

Langon Classes 8

5 Trémouctet 8